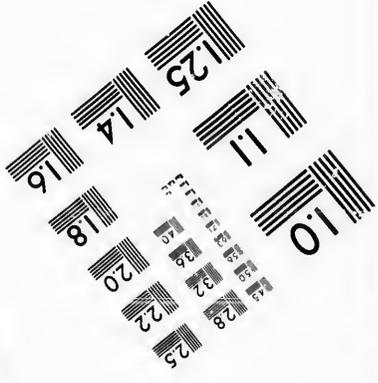
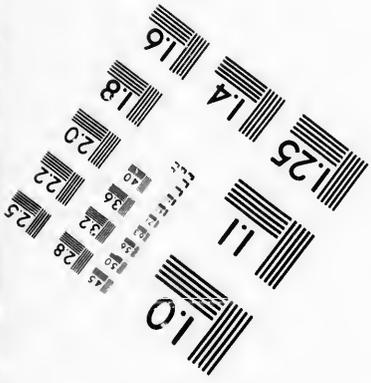
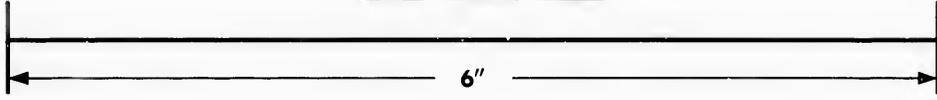
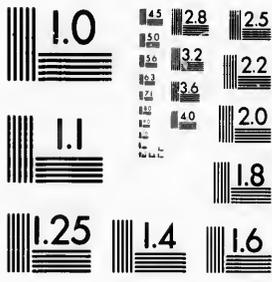


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

15
16
18
20
22
25
28
32
36

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

01

© 1987

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible. |
| <input type="checkbox"/> Additional comments:
Commentaires supplémentaires: | |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

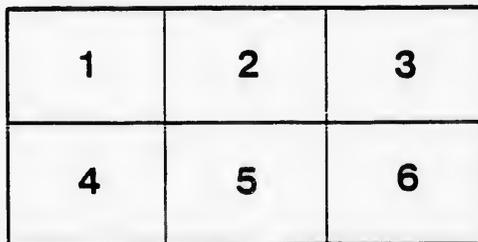
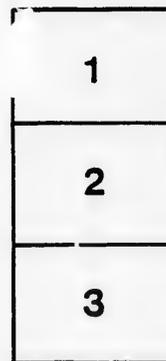
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shell contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

MONS

SUR LES
MEN

Grand Séminaire

(No 63.)

MANDEMENT

DE

MONSEIGNEUR E.-A. TASCHEREAU

ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC

SUR LES PERSÉCUTIONS QU'ENDURE ACTUELLE-
MENT LE SOUVERAIN PONTIFE, ET SUR
L'APOSTOLAT DE LA PRIÈRE.

22 AVRIL, 1877

MONS

SUR LES
ME

ELZ

Par la
Siège Ap
au Trône

*Au Clergé
ligieu
Québ*

Déjà, à
nous avons
tion faite a
des Etats
sept année
dans son p
tume à la
affligée.

MANDEMENT

DE

MONSEIGNEUR E.-A TASCHEREAU

ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC

SUR LES PERSÉCUTIONS QU'ENDURE ACTUELLEMENT LE SOUVERAIN PONTIFE, ET SUR L'APOSTOLAT DE LA PRIÈRE.

ELZEAR-ALEXANDRE TASCHEREAU,

Par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siège Apostolique, Archevêque de Québec, Assistant au Trône Pontifical,

Au Clergé Séculier et Régulier, aux Communautés Religieuses et à tous les Fidèles de l'Archidiocèse de Québec, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur.

Déjà, à plusieurs reprises, Nos TRÈS CHERS FRÈRES, nous avons eu occasion de vous parler de la triste position faite au Souverain Pontife depuis l'envahissement des Etats Romains par la révolution. Depuis bientôt sept années, le Vicaire de Jésus-Christ est prisonnier dans son propre palais et son cœur est abreuvé d'amertume à la vue des maux sans nombre dont l'Eglise est affligée.

Dans un consistoire du 12 mars dernier, Pie IX a fait entendre sa voix pour protester contre les actes accomplis au détriment de l'Eglise et du Siège Apostolique par des ennemis acharnés, qui ont regardé comme une occasion fort opportune d'assaillir l'Eglise de Jésus-Christ, la triste situation et l'abandon dans lesquels il se trouve.

En s'emparant de Rome et du patrimoine de Saint Pierre par la plus odieuse, la plus flagrante et la plus sacrilège des usurpations, les ennemis de l'Eglise ont voulu non seulement dépouiller, mais anéantir le Siège Apostolique sur lequel est assis le successeur du Prince des Apôtres, le Vicaire de Jésus-Christ, le Chef de toute l'Eglise, le Père et le Docteur de tous les Chrétiens. Pour cacher la noirceur de cet odieux attentat, ils feignent de n'en vouloir qu'à la souveraineté temporelle du Pape, et protestent hypocritement qu'ils ont le plus grand respect pour son autorité spirituelle.

Aveuglés par leur propre malice, ils ont eu soin de se démentir eux-mêmes et de prouver au monde la réalité des desseins pervers qu'on leur a toujours attribués. Ils firent d'abord en face de l'Europe entière, la promesse solennelle de respecter la liberté du Chef de l'Eglise et même de protéger son indépendance spirituelle. Mais bientôt, ils commencèrent une œuvre de démolissement et de renversement de tout l'édifice religieux et de tout l'ordre ecclésiastique, et la continuèrent avec une persévérance et une astuce vraiment infernales.

Pour gouverner l'Eglise Catholique, qui compte deux-cent-millions d'enfants, il faut au Souverain Pontife un grand nombre d'aides, ayant chacun leurs attributions, versés dans toutes les branches de la science ecclésiastique, prêts à donner au Vicaire de Jésus-Christ le

secours de
C. F., qu'
" peu, de
" a enlevé
" absolun
" il convi
" nique su
" heureux
" saires p
" sion a c
" grand m
" portaien
" toutes l

Des éta
missionair
jusque ch
respectés,
non seule
même de

Toutes
monde, po
yeux de I
tion ; tou
ces asiles
tence et d
attirent sa
travaux d
suivent av
spirituelle
distribue
n'a pu tou
sans pitié
chrétienne
dispersé le
source de

secours de leur travail et de leurs lumières ; or, N. T. C. F., qu'est-il arrivé ? " Un à un, dit Pie IX, peu à peu, de jour en jour, les uns après les autres, on nous a enlevé les moyens et les ressources dont nous avons absolument besoin pour diriger et gouverner, comme il convient, l'Eglise Catholique. C'est ainsi que l'innique suppression des ordres religieux, nous a malheureusement privé de vaillants et utiles aides, nécessaires pour l'expédition des affaires... Cette suppression a cruellement arraché jusque dans leurs racines, grand nombre de plantes salutaires et fertiles, qui portaient des fruits de bénédiction et de paix dans toutes les contrées de la terre."

Des établissements fondés à Rome pour former des missionnaires destinés à porter la lumière de l'Evangile jusque chez les peuples les plus barbares, n'ont pas été respectés, et ainsi ont été foulés aux pieds les principes non seulement de la justice et de la religion, mais même de l'humanité et de la civilisation.

Toutes ces vertus que le cloître cache aux yeux du monde, pour qu'elles brillent d'un plus vif éclat aux yeux de Dieu, en attendant le grand jour de la révélation ; toutes ces prières qui, jour et nuit, s'élèvent de ces asiles de piété ; tous ces actes héroïques de pénitence et de charité qui éloignent la colère de Dieu et attirent sa miséricorde sur le genre humain ; tous ces travaux de science ecclésiastique et profane qui se poursuivent avec persévérance et humilité ; toutes ces aumônes spirituelles et corporelles, qu'une main compatissante distribue pour le plus pur amour de Dieu... tout cela n'a pu toucher le cœur des ennemis de tout bien ; et sans pitié comme sans religion, ils ont chassé les vierges chrétiennes de leur paisibles et pauvres demeures, dispersé les bibliothèques et les objets d'art, et tari la source de si grands bienfaits, en défendant l'admission

des novices à la profession religieuse. Au nom de la liberté, on a violé tous les droits de la liberté humaine.

“ Les jeunes clercs, dit encore Pie IX, l'espoir de l'Eglise, ont été méchamment arrachés du sanctuaire, et forcés, à l'âge même où ils devraient se consacrer à Dieu, de revêtir le baudrier de la milice séculière, et de mener un genre de vie qui diffère si complètement de leur éducation et de l'esprit de leur vocation.”

Les fondations et les édifices que la piété des fidèles croyait avoir assurés pour toujours à des œuvres de charité et de piété, ont été violemment arrachés à ceux qui en étaient les légitimes possesseurs à des titres sacrés, inviolables et revêtus de la sanction du temps.

La jeunesse, l'espoir de la religion et de la patrie, a été soustraite à l'influence salutaire et nécessaire de l'Eglise, et livrée à des hommes de foi suspecte, ou même à des ennemis déclarés de l'Eglise, qui n'ont pas craint de faire profession publique d'athéisme.

Le comble de l'iniquité se trouve dans une certaine loi sur les abus du clergé, qui impute à crime et à délit et punit sévèrement les actes que les auteurs de cette loi comprennent sous le nom insidieux de *perturbation de la conscience, ou de la paix des familles*. expression si générale et si élastique, que la prédication la plus innocente en apparence, peut devenir un crime énorme aux yeux d'un juge mal disposé.

Au nom de la liberté, au nom de la justice, au nom du respect dû à l'autorité, on anéantit pour le clergé jusqu'à la dernière trace de cette liberté de la presse, que l'on proclame pourtant comme une des conquêtes de ce qu'on appelle la civilisation moderne. En Italie, le premier venu, fût-il souillé de tous les crimes, niât-il toutes les vérités possibles, peut, s'il est laïque, critiquer

public
disposi
prêtre.
n'aura
et de
toutes
chaîné
de leu
chance

Le
toute
comme
dans
son no
la vér
tout ce
leur es

Tel
que tr
12 ma
plus q
lition
glise,
“ Dan
“ cons
“ déri
“ dev
“ conc

Loi
donné
confia
“ de t
“ Not
“ laqu

publiquement une loi, en signaler et désapprouver les dispositions, demander qu'elle soit amendée... Mais le prêtre, au premier mot qu'il écrira, sera condamné ! il n'aura pas même le droit de faire entendre ses plaintes et de demander justice ! Et ainsi, après avoir violé toutes les lois de la justice, après avoir dépouillé et enchaîné l'Eglise, les ennemis de la vérité veulent jouir de leur inique triomphe, sans même se réserver la chance d'éprouver le moindre remords !

Le souverain Pontife lui-même, que ces ennemis de toute religion et de toute justice, feignent de reconnaître comme inviolable, ils veulent, disent-ils, l'atteindre dans ceux qui lui sont chers, dans ceux qui parlent en son nom ; ils veulent en un mot, annéantir la voix de la vérité, cette voix qui, leur enseignant le chemin de tout ce qui est vrai et bon, condamne leur malice et leur erreur.

Tel est, N. T. C. F., en abrégé le lugubre tableau que trace le Souverain Pontife dans son allocution du 12 mars. Et, comme il le dit lui-même, il ne lui reste plus qu'une seule liberté, c'est la liberté de voir la décadence progressive de l'ordre et du gouvernement de l'Eglise, de voir les âmes se perdre, sans pouvoir les sauver. " Dans un tel état de choses, dit-il, ne devons-nous pas considérer comme une amère ironie et une nouvelle dérision, ce qu'on répète si souvent, à savoir que nous devrions entamer des projets de conciliation et de concorde avec ces nouveaux maîtres ? "

Loin de se laisser abattre, l'immortel Pie IX, abandonné de tout secours humain, proteste qu'il met sa confiance en Dieu : " Ne croyez pas, dit-il, qu'au milieu de tant de maux qui nous affligent, et nous accablent, Notre âme soit brisée, ou que cette confiance avec laquelle Nous attendons les décrets du Dieu Tout-

" puissant et Eternel, vienne à se lasser en nous... Là
 " où d'autres secours Nous ont manqué pour défendre
 " les droits de l'Eglise et de la Religion, Nous Nous
 " sommes servi de notre voix et de nos réclamations...
 " C'est en vain que l'on compte sur la solide et vraie
 " prospérité des nations, sur la tranquillité et l'ordre
 " parmi les peuples et sur la stabilité du pouvoir chez
 " ceux qui tiennent le sceptre, si l'autorité de l'Eglise,
 " qui maintient par le lien de la Religion toutes les
 " sociétés justement constituées, est impunément mé-
 " prisée et violée, et si son Chef suprême ne peut user
 " d'une pleine liberté et reste soumis au bon plaisir d'un
 " autre pouvoir."

Le Pape parle ensuite des consolations qu'il a éprou-
 vées en voyant les liens de l'unité se resserrer de plus
 en plus par un attachement plus sincère au Saint Siège ;
 en entendant les témoignages de sympathie et d'affec-
 tion qui lui sont adressés de toutes les parties du monde
 catholique, et en accueillant ces milliers de pèlerins de
 toutes les nations, venus pour lui manifester leur amour
 et donner une preuve évidente des préoccupations et,
 des angoisses que les Enfants de l'Eglise éprouvent en
 voyant leur Père commun accablé par tant de malheurs.
 Il remercie avec effusion de cœur tous ceux qui ont
 contribué par leurs pieuses libéralités à soulager sa mi-
 sère. Enfin il exhorte tous les Evêques à prendre occa-
 sion du cinquantième anniversaire de son Episcopat,
 pour exposer à leurs ouailles les dangers et les mal-
 heurs du Souverain Pontife, et pour les mettre en garde
 contre ceux qui voudraient faire croire que l'Eglise de
 Dieu ne souffre pas violence et persécution dans la per-
 sonne de son Chef.

" Mais, dit-il, comme c'est au Tout-Puissant qu'il
 " appartient de faire pénétrer la lumière dans les esprits,
 " et de fléchir les cœurs des hommes, Nous vous deman-

" dons d'
 " vous ré
 " bles sup
 " pour la
 " maux s
 " qui le c
 " corde, d
 " accueill
 " Dieu es
 " tion des
 " il est éc
 " quité et
 " péri pa
 " le feu d
 " craigne
 " rent en
 " de sa m

Les pri
 nous offre
 d'une ma
 ciation q
 Jamais il
 temps ma
 capable d
 elle est su

En effe
 disciples
 quelque
 XVIII.
 L'APOSTOL
 millions e
 Dieu la
 pécheurs,
 Souverain

La seul

" dons d'élever vers Lui vos ferventes prières... de
 " vous réunir dans les temples pour y réparer d'hum-
 " bles supplications pour le salut de notre MÈRE l'Eglise,
 " pour la conversion de nos ennemis, et pour la fin de nos
 " maux si graves et si multipliés. Dieu, qui aime ceux
 " qui le craignent et ceux qui espèrent en sa miséri-
 " corde, daignera, Nous en avons la ferme confiance,
 " accueillir la prière du peuple qui crie vers lui...
 " Dieu est avec Nous et il y sera jusqu'à la consumma-
 " tion des siècles. Ceux-là seuls doivent craindre dont
 " il est écrit : *J'ai vu que ceux qui commettent l'ini-*
 " *quité et sèment des douleurs et les récoltent, avaient*
 " *péri par le souffle de Dieu et avaient été consumés par*
 " *le feu de sa colère* (Job, IV. 8. 9.). Mais à ceux qui
 " craignent Dieu, qui combattent en son nom et espè-
 " rent en sa puissance, à ceux-là est réservé le secours
 " de sa miséricorde."

Les prières que nous demande le Souverain Pontife,
 nous offrent l'occasion la plus favorable pour établir
 d'une manière général dans notre diocèse la belle asso-
 ciation qu'on appelle l'APOSTOLAT DE LA PRIÈRE.
 Jamais il ne fut plus nécessaire de prier que dans ces
 temps malheureux, et aucune association n'est plus
 capable de donner à notre prière toute l'efficace dont
 elle est susceptible.

En effet, Notre-Seigneur a promis que *si deux de ses*
disciples s'entendaient sur la terre pour demander
quelque chose, son Père céleste l'accorderait (Mat.
 XVIII. 19.). Or, N. T. C. F., en nous associant à
 l'APOSTOLAT DE LA PRIÈRE, nous nous unissons à des
 millions et des millions de chrétiens pour demander à
 Dieu la persévérance des justes, la conversion des
 pécheurs, la protection en faveur de l'Eglise et du
 Souverain Pontife, la gloire de Dieu...

La seule œuvre imposée aux associés pour jouir des

avantages accordés par le Souverain Pontife à cette association, est *d'offrir au moins une fois le jour les actions de la journée en union avec les intentions du Sacré Cœur de Jésus*. Quoi de plus facile ? Vous priez, vous souffrez, vous accomplissez les devoirs de votre état, vous exercez des actes de charité envers le prochain... unissez tout cela aux intentions du Sacré Cœur de Jésus... Faites inscrire votre nom dans le registre de l'association et ayez un billet d'agrégation, et vous voilà associé pour toujours à cette belle œuvre, vous voilà participant aux prières et aux mérites de l'*Apostolat de la prière*. (a)

Dans notre mandement du 1er janvier dernier, nous vous avons invités, N. T. C. F., à célébrer le cinquantième anniversaire de ce père bien aimé. Déjà vous avez répondu à notre appel en signant une adresse qui lui sera présentée bientôt, et en lui envoyant une belle et généreuse offrande.

Le 27 février, le Saint Père a accordé une indulgence plénière, applicable aux défunts, pour le 3 juin prochain, dimanche dans l'octave du Saint Sacrement, qui est le jour propre de sa consécration épiscopale. Les conditions de cette indulgence sont la confession, la communion, l'audition de la messe et une prière à l'intention du Souverain Pontife, savoir pour demander à Dieu la conversion des pécheurs, la propagation de la foi, la paix et le triomphe de l'Eglise Romaine. Comme ce jour-là est celui où la procession solennelle du Saint Sacrement doit avoir lieu, nous croyons ne devoir rien changer à ce que nous avons déjà réglé pour le chant du *Te Deum* qui aura lieu le jour de la Pentecôte. Nous exhortons MM. les prédicateurs de cette dernière fête à profiter de l'occasion pour rappeler aux enfants de l'Eglise Catholique leurs devoirs d'amour, de reconnaissance et de soumission envers le Vi-

caire de
nous vive
fera notr
qui s'élèv
finira, au
la paix e
Dieu, de
nous asso
d'exercer
aucune b

Sera le
dimanche
églises et
pitre dan

Donné
chidiocèse
fête du P
mil huit c

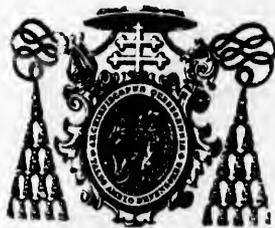


caire de Jésus-Christ. Dans les temps malheureux où nous vivons, le fidèle accomplissement de ces devoirs fera notre force et notre consolation, et joint aux prières qui s'élèvent continuellement vers le trône de Dieu, il finira, au jour marqué par la Providence, par amener la paix et le triomphe de la vérité. C'est ainsi que Dieu, de qui dépend toute victoire, veut néanmoins nous associer à sa puissance infinie, afin d'avoir occasion d'exercer en notre faveur cette miséricorde qui ne laisse aucune bonne œuvre sans récompense. (b)

Sera le présent mandement lu et publié le premier dimanche après sa réception, au prône de toutes les églises et chapelles où se fait l'office public, et en chapitre dans les communautés religieuses.

Donné à Québec, sous notre seing, le sceau de l'Archidiocèse et le contre-seing de notre Secrétaire, en la fête du Patronage de Saint Joseph, vngt-deux avril mil huit cent soixante dix-sept.

✠ E.-A. ARCH. DE QUÉBEC.



Par Monseigneur,

C.-A. COLLET, Ptre.

Secrétaire.

(a) MM. les Curés et Supérieurs ou Chapelains de communautés, qui désirent établir l'Apostolat de la prière dans leurs paroisses ou communautés, doivent :

1o. Se procurer un *diplôme d'agrégation*, que le R. P. Saché, directeur central pour l'Archidiocèse, pourra, à partir du 1 juin prochain, envoyer gratuitement à ceux qui en feront la demande. Il serait bon de faire encadrer ce diplôme et de le suspendre dans la sacristie.

2o. Ouvrir un *registre d'agrégation* pour y inscrire les noms des personnes, même étrangères à la paroisse ou à la communauté, qui veulent être associées.

3o. Donner *gratis* à chaque associé un *billet d'agrégation*. Chaque associé enrégistré peut mettre ou faire mettre son nom sur ce billet et fixer le jour où il desire gagner l'indulgence plénière attachée à son entrée dans l'association.

Un petit ouvrage intitulé *Petit Manuel de l'Apostolat de la Prière* renferme tous les renseignements nécessaires sur l'œuvre.

Les billets d'agrégation se vendent *cinquante centins le mille* au secrétariat. Il est essentiel qu'il soit distribué gratuitement à chaque associé. MM. les curés pourront engager la fabrique ou quelque personne charitable, à faire les frais de cet achat, ou même faire une quête dans l'église à cette intention.

(b) Quand viendra le temps d'annoncer la procession solennelle du Saint Sacrement, MM. les Curés rappelleront aux fidèles les conditions de l'indulgence à gagner et les exhorteront de nouveau à prier pour l'Eglise et pour le Souverain Pontife. Que ne peuvent pas obtenir ces millions de communions offertes en esprit de charité par des enfants pour un père bien-aimé ?

autés,
oisses

Saché,
1 juin
la de-
de le

noms
nmun-

gation.
n nom
gence

de la
œuvre.

de mille
ement
brique
mat, ou

solen-
fidèles
ont de
e. Que
rtes en

